

Recommandations 490A. de la CNAMTS* : Grues auxiliaires de chargement (Option « télécommande »)



FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE ET EXAMEN CACES®

*CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés

Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer le référentiel de la recommandation R490 de la CNAMTS
- Identifier les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques professionnels et leur rôle
- Identifier les caractéristiques et risques liés à la conduite d'une grue auxiliaire de chargement
- Réaliser la prise de poste et la mise en service de la grue auxiliaire de chargement
- Vérifier l'adéquation de la grue aux opérations à effectuer
- Réaliser des élingages dans les règles de l'art
- Conduire et réaliser les manœuvres en sécurité

Participants :

Toute personne appelée à mettre en œuvre en sécurité des grues de chargement. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite de grue
- Être titulaire du permis de conduire approprié au châssis porteur de la grue de chargement
- Comprendre oralement le français
- Maîtriser les quatre opérations de calcul de base
- **Être muni à minima des EPI suivants : Casque de chantier, chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtement rétro-réfléchissant**
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Programme :

Formation théorique :

- **Connaissances générales**
 - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur (droit d'alerte/droit de retrait)
 - Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.
 - Le dispositif CACES®
 - Les acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
 - Connaître les rôles des différents acteurs de la prévention.
- **Notions élémentaires de physique**
 - Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées sur les chantiers,
 - Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...)
- **Stabilité des grues de chargement**
 - Les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs qui influent sur la stabilité, règles de stabilisation
 - Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever.

- **Risques liés à l'utilisation des grues de chargement**
 - Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention
- **Exploitation des grues de chargement**
 - Opérations interdites, conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue
- **Accessoires de levage et règles d'élingage**
 - Choix et utilisation des accessoires de levage, respect des règles
- **Vérifications d'usage des grues de chargement**
 - Principales anomalies concernant : les flexibles hydrauliques, le crochet de levage, le châssis du porteur et la liaison de la grue au châssis, la structure de la grue...

Formation pratique

- **Prise de poste et vérification**
 - Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
 - Mise en configuration d'exploitation (positionnement du porteur, déploiement et mise en appui des stabilisateurs, réglage de l'horizontalité, déploiement de la grue de chargement...),
 - Vérification visuelle de l'état de la grue de chargement et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs...),
 - Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, clapets de sécurité...),
 - Vérification de la mise en place du balisage de la zone de déchargement,
 - Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),
 - Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser (charge, portée,...).
- **Conduite et manœuvres**
 - Vérifier le bon élingage d'une charge simple,
 - Utiliser différents accessoires de levage (élingues et fourches à palettes)
 - Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
 - Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
 - Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels
 - Communiquer par radio,
 - Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.
- **Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance**
 - Replier la grue de chargement en position de transport,
 - Effectuer les opérations d'entretien journalier (niveau hydraulique, graissage...),
 - Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.
- **Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)**

Evaluation :

Tests CACES® : Test théorique (vrai/faux) et pratique (parcours et manœuvre à réaliser selon la R490) réalisés par un Organisme Testeur Certifié pour la délivrance du CACES (OTC) :

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.490A.,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.490A.) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Moyens d'encadrement :

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap
Intervention : : Formateur spécialisé dans la conduite des engins de levage / Organisme Testeur Certifié (OTC) missionné

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et cas pratiques

- Circuits et parcours variés
- Exercices adaptés à la spécificité des sites

Validation :

Cette formation est validée par le passage du test CACES® R490A. conformément à la recommandation de la CNAMTS.
Le CACES® est valable 5 ans.

Modalités :

Durée de la formation :

Durées minimales proposées (variables en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience) :

- Initiale : 4 jours dont 7 heures d'examen CACES® (28 heures)
- Recyclage : 2 jours dont 7 heures d'examen CACES® (14 heures)

Délai d'accès à la formation et tarifs :

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com